

# Politique d'admission des enfants



CPE Bonnaventure de Rouyn-Noranda

Adoptée au conseil d'administration le 18 mai 2023

Signature de la vice-présidente

259 avenue Principale, Rouyn-Noranda, J9X 7G9  
Téléphone : 819-797-6815  
Fax : 819-797-6037  
Courriel : [cpeb.reception@lino.com](mailto:cpeb.reception@lino.com)

381 rue Notre-Dame Ouest, Rouyn-Noranda, J9X 6Z6  
Téléphone : 819-797-2015  
Fax : 819-797-6037  
Courriel : [cpeb.installation@lino.com](mailto:cpeb.installation@lino.com)





# Contenu

<b>ADMISSION DES ENFANTS .....</b>	<b>3</b>
<b>PRIORITÉS D'ADMISSION.....</b>	<b>3</b>
<b>PRIORITÉS D'ADMISSION SUR LA LISTE D'ATTENTE.....</b>	<b>4</b>
<b>PROCESSUS D'INSCRIPTION.....</b>	<b>4</b>
<b>DOCUMENTS À COMPLÉTER.....</b>	<b>5</b>
<i>Documents à compléter à la maison .....</i>	<i>5</i>
<i>Documents à compléter au CPE .....</i>	<i>5</i>
<i>Documents à apporter lors de la signature de l'entente de service .....</i>	<i>5</i>



## Admission des enfants

Les deux installations du CPE Bonnaventure reçoivent les enfants âgés de la naissance à 5 ans (enfants d'âge préscolaire). Les admissions sont conditionnelles aux places disponibles au CPE selon le groupe d'âge de l'enfant.

L'inscription via le guichet unique « La place 0-5 » est obligatoire. L'inscription sur la liste d'attente du CPE Bonnaventure se fait via le Web à l'adresse suivante : [www.laplace0-5.com](http://www.laplace0-5.com)  
Le parent qui a besoin d'aide lors de son inscription, peut contacter « la place 0-5 » au 1-844-270-5055.

## Priorités d'admission

Afin de répondre à sa mission, celle d'accueillir tous les enfants, le CPE Bonnaventure a établi des priorités d'admission.

De même, afin de répondre aux différents besoins de garde de la clientèle, le CPE Bonnaventure doit connaître les besoins réels de garde des parents.

- Temps complet : à raison de 5 jours par semaine.
- Temps partiel : soit 2 ou 3 jours consécutifs par semaine, situés au début ou à la fin de la semaine. Exemple, lundi, mardi ou encore mercredi, jeudi, vendredi.
- Occasionnel : Le parent qui désire que son enfant fréquente de temps à autre afin de combler un besoin de socialisation chez son enfant, et ce peu importe la ou les journées dans la semaine. Le parent devra téléphoner au CPE pour valider les disponibilités du groupe attiré avant d'apporter son enfant.
- Dépannage : Le parent qui a besoin d'un service de garde temporaire en raison de l'interruption de son service de garde régulier ou suite à un besoin ponctuel (Ex. : pendant les vacances d'été lorsque son service de garde ferme pour une période déterminée). Il est à noter que ce service ne pourrait être offert en raison de la pénurie de main-d'œuvre. Ceci dit, dans un contexte où il manquerait d'effectif, les enfants absents ne seront pas remplacés par des enfants en dépannage.

Lorsqu'une place se libère dans une installation, plusieurs facteurs sont pris en cause afin de combler la place, entre autres : la priorité d'admission, la date d'inscription, l'âge de l'enfant et le nombre de jours disponibles à combler. Dans tous les cas, la liste d'attente de la « place 0-5 » est utilisée.



## Priorités d'admission sur la liste d'attente

1. Les enfants référés via le protocole entre le CPE et le CISSS de Rouyn-Noranda.
2. Les enfants des employées du Centre de la petite enfance Bonnaventure. (L'entente de services de l'enfant sera d'une durée de 3 mois et reconduite si l'employé est toujours à l'emploi du CPE. Après une période minimale de 12 mois, si le lien d'emploi avec l'employé est maintenu, l'entente de services sera alors de la même durée que celle des autres enfants fréquentant le CPE, soit 12 mois).
3. La fratrie d'enfants inscrits au CPE : le parent utilisateur qui a déjà un ou plusieurs enfants fréquentant l'installation et qui désire inscrire un autre enfant de même famille.
4. Les enfants du parent qui fréquente un service de garde en milieu familial reconnu par le Bureau coordonnateur qui subit une résiliation de contrat de la part de la RSG (fermeture temporaire ou définitive du service de garde ou baisse de ratio de la RSG).

Afin de se prévaloir d'une priorité sur la liste d'attente, les parents concernés doivent n'avoir aucun compte en souffrance dans l'une ou l'autre des installations du centre de la petite enfance et leur dossier parent doit être conforme au Règlement sur la contribution réduite.

Lorsque la place est offerte, le parent doit signer les documents d'inscription dans un délai d'une semaine ou selon entente. Si le parent ne se présente pas dans le délai donné (sans motif raisonnable), la place vacante sera offerte à un autre enfant.

## Processus d'inscription

L'admission d'un enfant est conditionnelle à ce que le parent remplisse et fournisse l'ensemble des documents prévus à la Loi et au Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

Le parent qui désire diminuer sa fréquentation ou retirer son enfant pour une période fixe, doit aviser la secrétaire-réceptionniste afin de rompre son entente de services et en conclure une autre selon son nouveau besoin. Lorsque le parent désire augmenter sa fréquentation, le CPE doit attendre qu'une place se libère pour répondre à sa demande.

Le dossier d'inscription est rempli en entier et est signé par le parent ou la personne responsable de l'enfant, avant le début de fréquentation de l'enfant et ce, même pour des services de dépannage en période estivale ou des fêtes. **Prendre note que les certificats de naissance du parent et de l'enfant sont obligatoires pour fréquenter le CPE.**

Le CPE se réserve le droit de fermer le dossier de l'enfant après une période d'absence non justifiée de 30 jours consécutifs et que le CPE demeure sans nouvelle du parent.



## Documents à compléter

### Documents à compléter à la maison

- Fiche d'inscription de l'enfant;
- Fiche d'allergies / maladies (si applicable);
- Fiche de renseignements de l'enfant;
- Autorisation de communiquer des renseignements;
- Consentement pour photos / vidéos;
- Activités et sorties à l'extérieur du CPE (rôle du parent accompagnateur);
- Intégration des aliments (poupon seulement);
- Autorisation d'intégration d'aliments spécifiques (poupon seulement).

### Documents à compléter au CPE

- L'entente de services de garde subventionnés et ses annexes;
- Demande d'admissibilité à la contribution réduite;

### Documents à apporter lors de la signature de l'entente de service

- Certificat de naissance du parent signataire;
- Certificat de naissance de l'enfant;
- Preuve de résidence du Québec;
- Confirmation d'aide sociale émise par l'agent (si applicable);
- Spécimen de chèque pour prélèvement bancaire (si applicable).

D'autres documents seront à compléter en cours d'année, si nécessaire (ex.: autorisation d'administration de médicament, protocole acétaminophène, autorisation à chacune des sorties...).

Le processus de renouvellement des ententes de services s'effectue au printemps de chaque année lors d'une période intensive de signature.

